DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE

420-1E3-LL Préparation au marché du travail

Pondération 1-2-1

Session Automne 2021

Dispensé par Marc Deslandes

Local G-204

Poste téléphonique 5509

marc.deslandes@cegeplevis.ca

AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION AVEC LE PROFESSEUR

En plus des moyens indiqués sur la page couverture du plan de cours, les étudiants peuvent communiquer avec le professeur en tout temps par MIO.

DISPONIBILITÉ ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les périodes de disponibilité régulières du professeur seront affichées sur le babillard du département, près du local G-204. Pour vous assurer de la disponibilité du professeur pour une rencontre, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous au préalable.

La présence aux cours et aux périodes d'exercices est fortement recommandée et indispensable pour obtenir un rendez-vous pour des explications individuelles.

Chaque semaine, du travail personnel est requis en dehors des heures de cours pour préparer ou finaliser les laboratoires et assimiler la matière vue en classe.

COORDINATION DEPARTEMENTALE

Nom Gilles Champagne

Local G-204 **Poste tél.** 5500

Courriel gilles.champagne@cll.qc.ca

IDENTIFICATION DU COURS

Titre Préparation au marché du travail

Numéro420-1E3-LLSessionAutomne 2021

Pondération 1-2-1

Cours préalables | 350-3D3-LL Relations professionnelles en informatique

Objectif général Préparer l'étudiant à l'entrée sur le marché du travail en

informatique.

COMPÉTENCE(S)		
Numéro	0000	
Énoncé de la compétence	Traiter l'information relative aux réalités du milieu du travail en informatique	
Atteinte	Complète	
Éléments de compétence	 Rechercher de l'information sur les professions et les milieux de travail en informatique. Analyser l'information sur les entreprises et les établissements embauchant des techniciennes et techniciens en informatique. Analyser l'information sur la profession de technicienne et technicien en informatique. 	

COMPÉTENCE(S)	
Numéro Énoncé de la	OOSE
compétence	Interagir dans un contexte professionnel
Atteinte	Partielle – Afin que la compétence soit jugée complète, l'étudiant doit réussir le cours 350-3D3-LL Relations professionnelles en informatique.
Éléments de compétence	 Se situer au regard des obligations légales et des règles d'éthique professionnelle.

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Session dans le programme : Session 5

Ce cours est la suite du cours 350-3D3-LL Relations professionnelles en informatique.

Il est préalable au stage de fin d'études.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE		
Méthodologie	prévues à chaque semair 1 heure de travail person	eures de laboratoire obligatoires sont le. nel est aussi prévue pour permettre à s lectures et des recherches ainsi que
Travail attendu des étudiants	ses travaux pratiques dar une pénalité de 10% par De plus, l'étudiant a la re périodes prévues pour le évaluation pour un étudi automatiquement. L'étud	de l'étudiant de compléter et remettre ns les délais prescrits. Pour tout retard, jour de retard sera appliquée. sponsabilité de se présenter aux sévaluations. Le droit de reprise d'une ant absent ne s'exerce pas diant a la responsabilité de prévenir le ce et de discuter avec lui des modalités
Évaluations	5 Travaux pratiques 3 Quizz 2 Examens	50 % (10% chaque) 15 % (5% chaque) 35 % (15% et 20%)
Seuil de réussite	Une moyenne cumulative réussir le cours.	e de 60% ou plus doit être atteinte pour

CONTENU DE COURS		
	Théorie	Laboratoire
Semaine 1	Intro au marché du travail de façon générale (types d'entreprises)	
Semaine 2	Recherche d'emploi	Recherche + exprimer/expliquer l'offre aux autres TP1 (10%)
Semaine 3	Métiers en informatique	Quiz 1 (5%)

	T = 4	
Semaine 4	Soft skills et savoir-être (parler/s'exprimer)	Mise en situation / exercices
Semaine 5	Mettre à jour/bâtir un CV ("régulier" vs consultant)	TP2 (10%)
Semaine 6	Entrevue	Simulation d'entrevue Quiz 2 (5%)
Semaine 7	Examen 1 (15%)	TP3 (10%)
Semaine 8	Salon de l'emploi (flottant)	Recherche sur les compagnies présentes au salon
Semaine 9	Négociation et salaires en informatique	
Semaine 10	NDA et contrats (accord de non- divulgation)	TP4 (10%)
Semaine 11	Visites d'entreprises (flottant)	Quiz 3 (5%)
Semaine 12	Lois en informatique et cybercriminalité	
Semaine 13	Licences/copyrights/brevets logiciels/propriété intellectuelle	TP5 (10%)
Semaine 14	Se bâtir un réseau de contacts : événements, réseautage	
Semaine 15	Examen 2 (20%)	

MATÉRIEL DE COURS

- Notes de cours en ligne

MÉDIAGRAPHIE	
Ouvrages	À ajouter
Références Web	

POLITIQUE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Annonce des évaluations

Selon l'article 1.7 de la PIEA, « (...) le professeur présente, au moins une semaine avant une évaluation sommative, ses attentes, ses exigences, les critères d'évaluation, le matériel autorisé, la durée, la pondération et les critères d'évaluation des objectifs langagiers. Il précise également les éléments du contenu du cours sur lesquels l'évaluation portera. »

Évaluations et révision de notes

Selon l'article 1.10 de la PIEA, « Le professeur communique aux étudiants, au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la passation d'une situation d'évaluation à l'enseignement régulier, les résultats qu'ils ont obtenus à ces évaluations (cette disposition ne s'applique pas à la note finale). »

Selon l'article 1.11 de la PIEA, « Le professeur permet à tout étudiant de consulter la copie corrigée de son examen ou de son travail. »

Selon l'article 10.1.1 de la PIEA, « L'étudiant a la responsabilité de consulter la copie corrigée de son évaluation sommative et de rassembler tous les éléments en sa possession sur lesquels il fonde sa demande de révision de notes. »

Selon la section 10.2 de la PIEA:

 « Pour tout résultat communiqué en cours de session, l'étudiant qui veut voir un résultat révisé doit, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la communication de la note (...) ».

	 « Pour tout résultat communiqué après la session, l'étudiant doit soumettre sa demande de révision de notes le plus tôt possible, mais au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la date officielle de dépôt des notes de la session.() ».
	** Pour connaître toutes les règles et modalités de demande de révision de note, consulter la section 10 de la PIEA, en lien ci-bas.
Lien vers la PIEA	Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages : http://cll.qc.ca/admin/wp-content/uploads/2018/06/POL_PIEA.pdf
Lien vers les RDEA	Règles départementales d'évaluation des apprentissages :
Lien vers la PVL	Politique de la valorisation de la langue : http://cll.qc.ca/admin/wp-content/uploads/2012/05/2231-00- 10.pdf